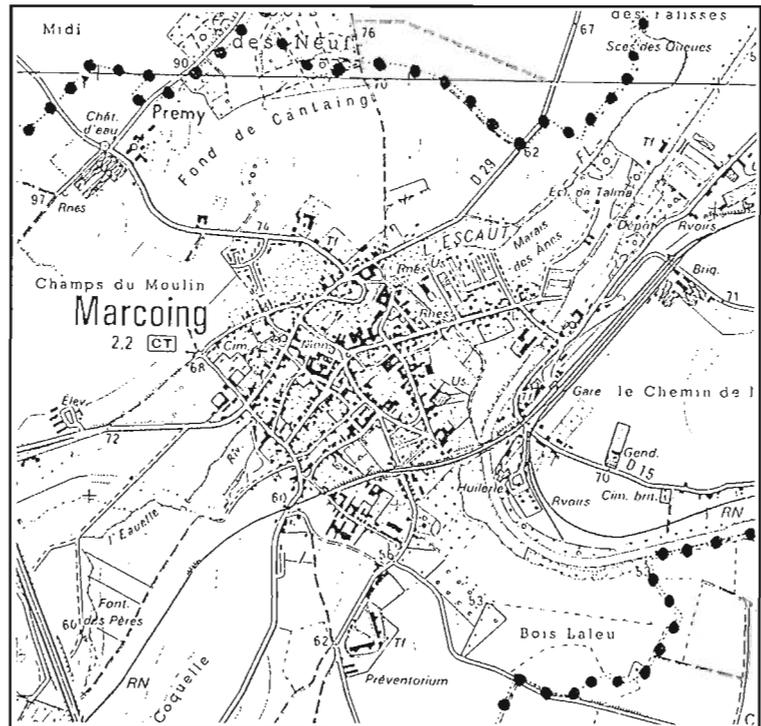


## **COMMUNE DE MARCOING**

**CHEF LIEU DE CANTON**

### **PROGRAMME D'ETUDE AMELIORATION DU CADRE DE VIE**



# COMMUNE DE MARCOING

CHEF LIEU DE CANTON

PROGRAMME D'ETUDE

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

## PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Marcoing (2000 habitants environ) bénéficie d'un environnement paysager de qualité dû en partie à sa situation au confluent de deux rivières, l'Escaut et l'Eauette, au passage du canal de Saint-Quentin et à la présence de plusieurs bois autour de l'espace urbanisé.

La qualité de l'architecture mérite aussi d'être signalée : les bâtiments publics de style régionaliste, les belles fermes et les grandes maisons bourgeoises témoignent de la prospérité de la ville au début de ce siècle.

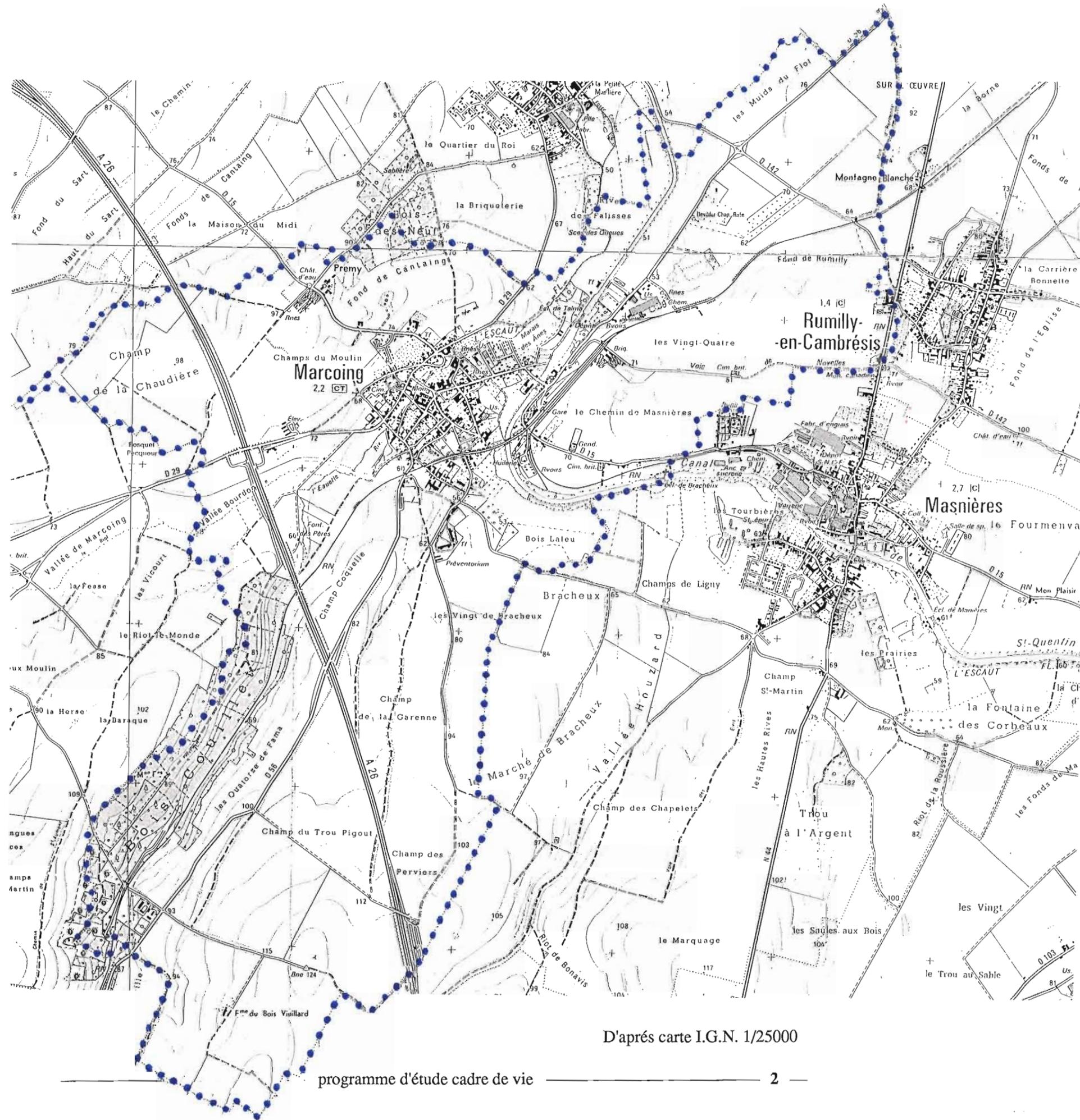
La Municipalité a déjà réalisé plusieurs opérations visant à valoriser l'environnement communal. Elle a en particulier organisé la plantation par les enfants de deux mille arbres le long de l'Eauette. Aujourd'hui, elle souhaite entreprendre un ensemble d'actions d'amélioration du cadre de vie de la commune de façon à développer ses atouts naturels, et à les rendre plus manifestes dans l'ensemble des lieux publics.

Pour cela elle a décidé de se définir une politique globale d'aménagement, d'intervenir en priorité dans quelques sites et de réaliser progressivement des opérations en fonction des possibilités financières du budget municipal et des opportunités de travaux qui se présenteront.

Les domaines d'interventions retenus sont les suivants :

- la place du Général de Gaulle
- les cours d'écoles
- le terrain de sports et ses abords
- le cimetière et ses abords
- les entrées
- les rues principales
- l'ancien port
- les promenades.

Afin de faire participer l'ensemble de la population à cette démarche, une exposition et une présentation publiques des projets (lors d'une fête communale, par exemple) sont prévues ainsi que l'animation dans les écoles d'ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Ces ateliers sont animés à la demande des enseignements par "l'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E. (Le travail en collaboration avec la Club Nat. de l'école pourra être très fructueux).



D'après carte I.G.N. 1/25000

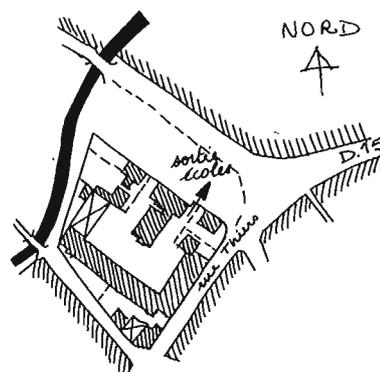
# LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Vaste espace au centre de la commune, la place du Général de Gaulle s'organise autour de trois sous-espaces :

A l'est, le carrefour entre la D.15 et la rue Thiers qui rejoint la D. 56. Son aménagement routier est mal adapté à la fonction conviviale de la place.

Au centre, le parking de la mairie, lieu d'accueil des manifestations et des fêtes communales (la "ducasse" deux fois par an). Face à la mairie est implanté le monument aux morts. Les entrées des écoles maternelle et primaire se font sur le parking. Cette situation provoque des confrontations dangereuses entre piétons et automobiles.

Au nord-ouest, un espace vert bordé par l'Eauette.



La place est entourée de beaux bâtiments d'architecture régionaliste construits au début du siècle après la destruction de la commune en 1917 et qui méritent d'être mis en valeur.

La Municipalité souhaite rendre à la place un caractère rural, plus végétal et paysager que routier, en rapport avec l'identité communale. Le projet d'aménagement devra tenir compte du caractère vaseux du sous-sol sur la place, dû à la présence de l'ancien lit de l'Escaut (des empierrements successifs ont couvert le sol).



**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux sur un secteur essentiel de la vie locale et qui participe beaucoup à définir l'image de la commune.**

## LES COURS D'ECOLE

Aires de bitume plantées de quelques arbres, les cours d'école méritent un aménagement qui favorise davantage le développement de l'observation et de l'imagination des enfants.

L'agrandissement de la salle des fêtes et l'aménagement du local de cantine créent l'opportunité d'une mise en valeur des espaces extérieurs en rapport avec les nouvelles circulations que ces transformations vont engendrer.

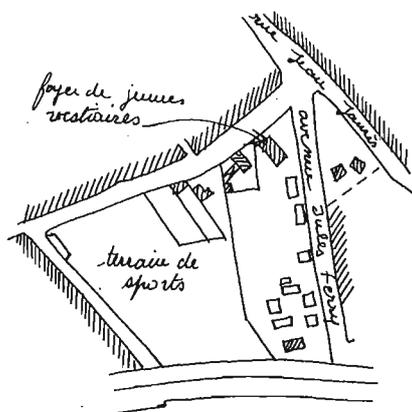


**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité d'entreprendre cet aménagement dans le prolongement de celui de la place du Général de Gaulle.**

## LE TERRAIN DE SPORTS ET SES ABORDS

Situé dans un secteur central de l'espace urbanisé, le terrain de sports mérite d'être en partie réaménagé (drainage du terrain de football), en partie complété (aménagement d'aires de jeux pour les enfants) et dans son ensemble paysagé, de manière à inscrire les aires de jeux dans un vaste jardin propice à la promenade.

L'entrée, côté vestiaires, se fait à partir d'une aire de stationnement qui se poursuit jusqu'à l'avenue Jules Ferry.



L'espace public se prolonge encore plus loin jusqu'à la rue Jean Jaurès par une aire engazonnée et plantée.

L'ensemble se présente comme une succession d'espaces morcelés, résidus de l'ancienne structure viaire formant carrefour.

L'importance que joue l'équipement dans la vie locale justifie la réalisation d'un aménagement paysager qui le valorise en organisant les différents espaces environnants en un ensemble cohérent et structuré.

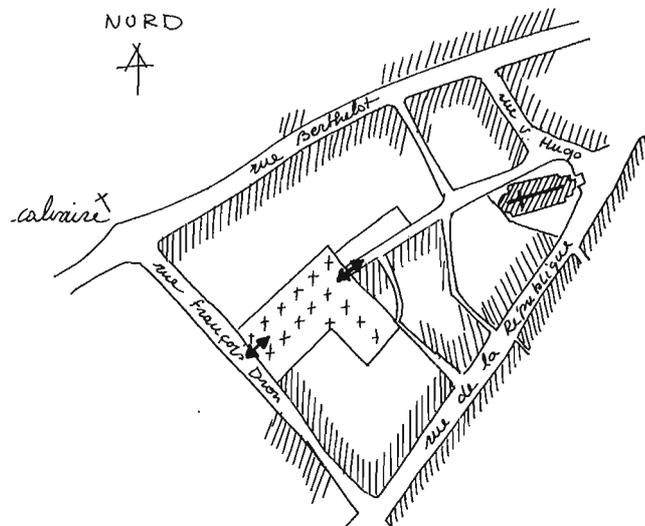


**Une esquisse d'aménagement permettra à la Municipalité de juger de l'intérêt d'un projet global sur le site.**

## LE CIMETIERE ET SES ABORDS

La situation du cimetière à l'intérieur de l'espace bâti communal et à proximité de l'église est un élément qui favorise l'accessibilité piétonne de l'équipement, en particulier pour les personnes âgées.

En revanche cette situation peut poser quelques problèmes d'accès et de stationnement pour les automobiles.



Pour ces raisons, les opérations d'aménagement du cimetière et de ses abords devront :

- valoriser l'accessibilité piétonne du cimetière (plantation des voies d'accès, mise en place de mobilier urbain...)
- organiser et paysager les aires d'accessibilité automobile en profitant des nombreux accès piétonniers de manière à ne pas concentrer les véhicules en un seul point.
- prévoir le paysagement du cimetière lui-même (clôtures végétales, récupération d'emplacements de sépultures abandonnées pour réaliser des plantations qui adoucissent le caractère rigide des alignements de plaques de marbre).



**Une étude de faisabilité accompagnée d'esquisses d'aménagement permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement quelques actions ponctuelles et d'envisager une action plus ambitieuse à moyen terme.**

## LES ENTREES

Bien que le territoire communal soit traversé par l'autoroute A. 26, les accès à la ville de Marcoing ne se font par aucun grand axe à dimension nationale. En revanche, la commune est bien irriguée par le réseau départemental puisque s'y rejoignent les départementales 15, 29 et 56.

Cette situation engendre un calme relatif au niveau du trafic automobile et des "entrées" de la commune bien dimensionnées eu égard au caractère rural du site ; elle n'empêche cependant pas les excès de vitesse, en particulier dans la descente par la D. 29 , venant de Ribécourt.



Un projet d'aménagement des bas-côtés, visant à renforcer la sécurité et participant à l'embellissement de l'ensemble des principaux accès à la commune devra donc être élaboré (plantation des délaissés, reprofilage des talus...).



**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux, de plantations essentiellement, sur des sites essentiels pour l'image de la commune.**

## LES RUES PRINCIPALES

Afin de poursuivre les aménagements réalisés dans les entrées et de les relier à ceux qui seront faits place du Général de Gaulle, il est important de traiter quelques voies de liaisons importantes (les vastes trottoirs de la rue de la Gare , par exemple).



Certaines rues secondaires sur le plan routier peuvent aussi faire l'objet d'un aménagement privilégié dans la mesure où ces voies peuvent être intégrées à un réseau de promenades piétonnes qui valorise le cadre de vie communal (par exemple la rue Berthelot qui est bordée de talus sur l'un de ses côtés pourrait facilement constituer un élément fort du paysage urbain).



**Un schéma général dégagant une hiérarchie dans l'organisation et l'aménagement des voies sera élaboré et complété de schémas de principes et d'esquisses d'aménagement qui permettront à la Commune de se fixer une stratégie d'intervention à long terme sur les voies de façon à aboutir à un aménagement cohérent de l'espace public tout en profitant des opportunités de travaux qui se présenteront.**

## L' ANCIEN PORT

Au nord-est de la commune, sur la rive gauche du canal de St-Quentin, se situe un port aujourd'hui désaffecté dont les abords servent de décharge de terre et de verre.

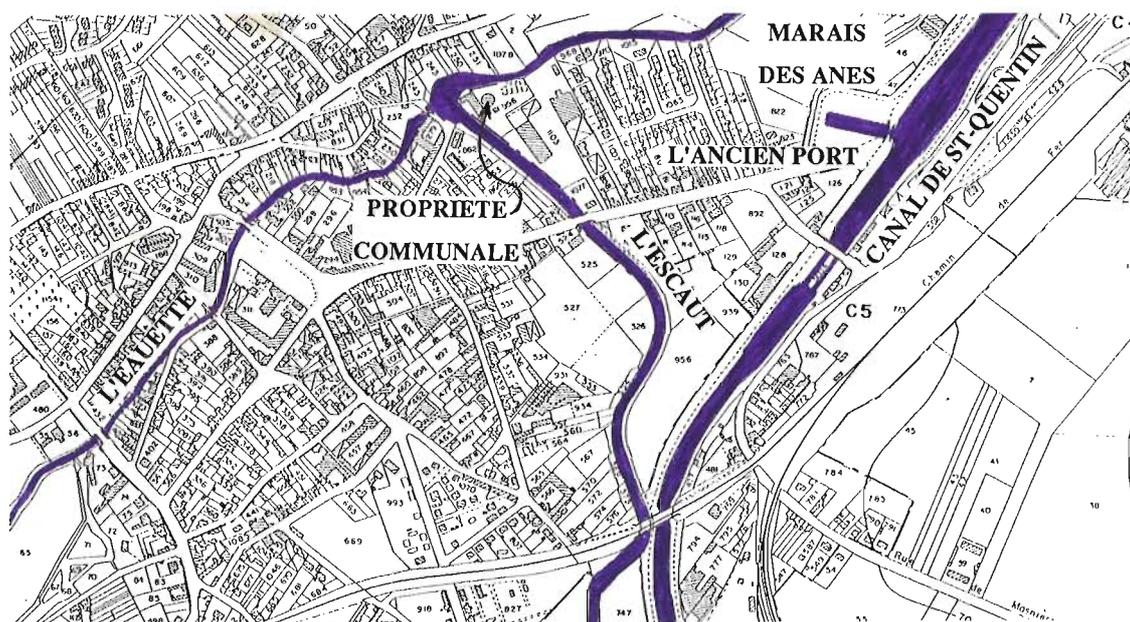
Cet environnement peu attractif ne rebute pourtant pas les pêcheurs qui trouvent dans le calme des lieux une large compensation à la dégradation du site.

La Municipalité, en accord avec les Voies Navigables, et avec le soutien de la Région, souhaite valoriser cette zone en l'aménageant en base de loisirs.

Ce projet devrait conforter la vocation touristique de ce secteur du cambrésis qui bénéficie d'un certain nombre d'atouts (l'abbaye de Vaucelles, le château d'Esnes...)



L'opération pourrait englober les bâtiments désaffectés situés rue du Moulin et valoriser ainsi un ensemble de sites liés à l'histoire de l'Escaut.

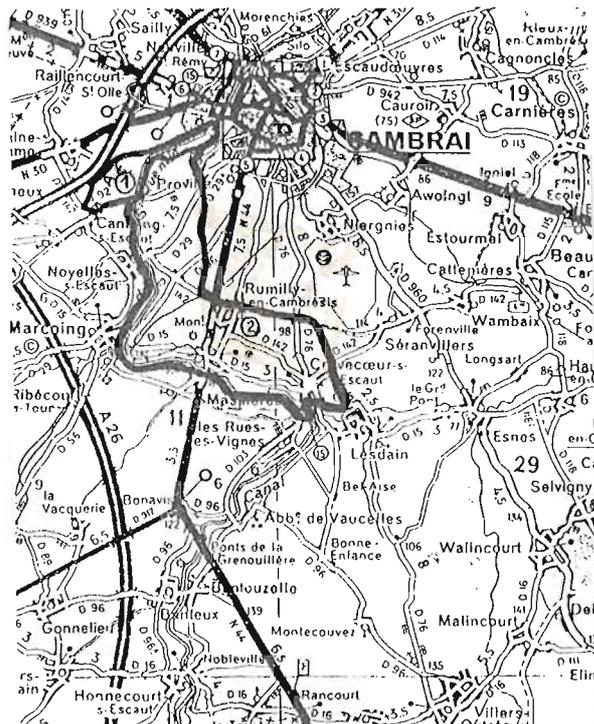


**Une étude de faisabilité accompagnée d'esquisses d'aménagement permettra à la Municipalité de fixer l'ampleur du programme, de mener en cohérence l'ensemble de ses opérations d'aménagement (valorisation de chemins de promenades...) et de mobiliser ses partenaires financiers autour du projet.**

## LES PROMENADES

La qualité du site de Marcoing, des points de vue tant paysager qu'architectural, justifie qu'un effort tout particulier soit mené en faveur du développement des promenades pédestres, cyclistes ou équestres.

L'Association des Randonneurs du Cambrésis a conçu un circuit de petite randonnée qui, partant de Cambrai et allant jusqu'à Crèvecœur-sur-l'Escaut, longe le canal de St Quentin en passant par Marcoing.



Au delà de cette intéressante initiative, il est important de développer des circuits à l'intérieur de la commune elle-même.

Ces circuits pourront valoriser les espaces urbains (venelles), les espaces boisés, les bords de l'Escaut et du canal de St-Quentin et intégrer les promenades menant à la source de l'Eauette ("Jeu du Martin Pêcheur", sorte de jeu de l'oie réalisé par les enfants des écoles).

Ils devront tenir compte des projets communaux à moyen terme (aménagement de l'ancien port en base de loisirs...).

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra de réaliser progressivement des travaux sur les sites que la Municipalité jugera prioritaires.**

